

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 8 septembre 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 31 août 2026 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

sont absents à cette séance :
Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #4 - Annie Gagnon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-08-307

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 27 août 2026

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le 31 août 2026 à 17h00, à l'Hôtel de Ville afin de traiter l'item suivant:

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

- 3.1** - Autorisation de signature de l'entente relative aux travaux de branchement, de raccordement et de quittance (1130, rue Daigneault - lot 2 327 168).

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 31 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2026-08-308

3.1 - Autorisation de signature de l'entente relative aux travaux de branchement, de raccordement et de quittance (1130, rue Daigneault - lot 2 327 168).

Attendu que la servitude d'égout pluvial enregistrée sous le numéro 105 584 a été abolie et que l'ancienne conduite municipale située sous le bâtiment sera définitivement colmatée et rendue inutilisable pour la propriétaire;

Attendu que le colmatage de cette conduite rend nécessaire la réalisation de nouveaux branchements d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial afin de conformer l'immeuble du 1130, rue Daigneault (lot 2 327 168) aux réseaux municipaux;

Attendu que la Ville et la propriétaire, Mme Louise Tremblay, désirent convenir d'un cadre définitif fixant la réalisation des travaux, la répartition des fournitures et le règlement complet du dossier;

Attendu que la Ville s'engage à réaliser et prendre en charge certains travaux et la fourniture de certains matériaux prévus à sa charge, selon les modalités de l'entente;

Attendu que la signature de cette entente constitue un règlement complet et une quittance pleine, finale et définitive libérant la Ville de toute responsabilité ou réclamation future liée à l'ancienne conduite colmatée et à la servitude abolie;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'approuver l'Entente relative aux travaux de branchement et de raccordement à intervenir avec Mme Louise Tremblay pour l'immeuble situé au 1130, rue Daigneault (lot 2 327 168).

D'autoriser le directeur général, M. Stéphane Chagnon, à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et cinq minutes (17;05).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière